

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 1er octobre 2020
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 5

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois, à compter du : 07/10/2020
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/10/2020 (accusé de réception du 06/10/2020)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Décision modificative n°3

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La décision modificative qui vous est présentée, a pour objet :

- L'utilisation des lignes de provisions ;
- L'inscription de dépenses supplémentaires par modification de chapitres ;
- Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre.

I/ L'utilisation des lignes de provisions

- Sur le budget principal :

La ligne 020.022.300 « provision pour dépenses imprévues » permet de financer :

020.6542.300	Admissions en non-valeur (créances éteintes)	62 295,00 €
020.6541.300	Admissions en non-valeur (poursuites sans effet) (coût global : 113 321,88 € conseil du 1/10/2020)	11 026,88 €
	Total	73 321,88 €

II/ L'inscription de dépenses supplémentaires par modifications de chapitres

Sur le budget principal :

414.6574.711	Subventions sportives / centres de formation (financées par les crédits frais divers ressources, conseil municipal du 1/10/2020)	25 000,00 €
--------------	--	-------------

Sur le budget Parkings en ouvrage :

Suite à l'incendie qui s'est déclaré la samedi 29 août dernier au parking du théâtre de Cornouaille, il est nécessaire d'inscrire des crédits pour les travaux urgents liés aux dommages avant la procédure d'indemnisation des assurances. 300 000 € est la première estimation des dommages.

6718.5144	Frais de sinistres / Parking théâtre de Cornouaille	300 000,00 €
7718.5144	Indemnisation des assurances	300 000,00 €

III/ Les inscriptions nécessaires aux écritures d'ordre

Des ajustements sont nécessaires en dépenses et en recettes pour émettre les écritures d'ordre de reprises sur frais d'études et d'insertions et d'amortissement d'immobilisations.

Budget principal	Reprises sur frais d'études et frais d'insertions (chapitre 041 , opérations patrimoniales)	470 000,00 €
Budget parkings en ouvrage	Reprises sur frais d'études et frais d'insertions (chapitre 041 , opérations patrimoniales)	1 000,00 €
Budget location et camping	Reprises sur frais d'études et frais d'insertions (chapitre 041 , opérations patrimoniales)	7 500,00 €
Budget principal	Amortissement des frais d'études et frais d'insertion (chapitres R040 et D042)	300 000,00 €

A noter également sur le budget principal l'inscription nécessaire au chapitre 041 des écritures d'ordre nécessaires à l'enregistrement des avances forfaitaires (150 000 €).

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants des votes des chapitres du budget primitif.